



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2024-2025

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après, sauf information contraire dans le règlement spécifique de l'activité.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

SKI NORDIQUE

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL
-1 par catégorie en promo et élite

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL											
PROMO/ÉLITE	PROMOTIONNEL						ÉLITE					
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG
QUOTAS PRÉVUS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

QUOTAS SUP.
RÉSULTATS

- 1^{er} en élite
- 2 premiers en promo B et M
- 1^{er} en promo CJ

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL											
PROMO/ÉLITE	PROMOTIONNEL						ÉLITE					
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG
QUOTAS PRÉVUS	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1

AUVERGNE RHONE-ALPES	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE												
BRETAGNE												
CENTRE VAL DE LOIRE												
DOM-TOM												
GRAND EST												
HAUTS DE FRANCE												
ILE DE FRANCE												
NORMANDIE												
NOUVELLE AQUITAINE												
OCCITANIE												
PAYS DE LA LOIRE												
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR												

SKI NORDIQUE

RÉPARTITION PAR COMITÉ

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL											
PROMO/ÉLITE	PROMOTIONNEL						ÉLITE					
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG	BF	BG	MF	MG	C/JF	C/JG

LOZÈRE												
DRÔME-ARDÈCHE		1		2						1		
HAUTE-SAVOIE	1	1	2		1	1	1				1	1
ISÈRE	1							1	1			
LOIRE-ATLANTIQUE												

QUOTAS RÉATTRIBUÉS

Les quotas des territoires n'ayant aucun inscrits à la date limite d'inscription sont réattribués aux territoires présents en fonction de l'effectif de leur championnat de comité.

Les territoires qui organisent un championnat territorial doivent le signaler à la CTN avant le 20 décembre 2024.